DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

Ce formulaire doit être retourné dans un délai minimum de 15 jours avant la manifestation par mail (secretariat@bellevigny.fr ou mairie@bellevigny.fr) ou par courrier (Mairie de Bellevigny – 1 square Jeanne de Belle Ville – 85170 BELLEVIGNY). Passé ce délai, la demande est susceptible de ne pas être traitée.

ASSOCATION

Nom association (libellé exact) : .....

Adresse du siège social : .....

.....

NOM et Prénom du Président(e) : .....

Adresse personnelle du Président(e) : .....

.....

MANIFESTATION POUR LAQUELLE UN DÉBIT DE BOISSONS EST SOLLICITÉ

Objet de la manifestation : .....

Date & heure de la manifestation : .....

Lieu de la manifestation : .....

NOM et Prénom de la personne responsable du débit de boissons (si différente du Président(e))

.....

Adresse: .....

.....

Fait à ....., le .....

Signature

Protection des données Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de BELLEVIGNY et ne seront utilisées que dans le cadre de la gestion de demandes d'arrêtés municipaux.

Durée de conservation des données : Les données recueillies sont conservées 5 ans.

Vos droits : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert de données pour motif légitime à moins que la loi ou la règlementation en vigueur ne s'y oppose. Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité à Mairie de BELLEVIGNY – 1 Square Jeanne de Belleville – 85170 BELLEVIGNY ou par mail à mairie@bellevigny.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.